

Points d'accès internet

Au-delà du Cyberespace, il est possible d'accéder à internet en différents lieux de la ville...

Aujourd'hui, tout (ou presque) se passe sur Internet : recherche d'emploi, démarches administratives, paiement en ligne, réseaux sociaux...

La question de l'accès au numérique est donc centrale pour proposer des services de proximité adaptés à l'évolution de la société. C'est pourquoi la Ville a décidé de lutter contre la fracture numérique et de répondre aux besoins grandissants des Gentilléens.

Du simple accès à l'accompagnement de projets numériques, de la jeunesse aux seniors, les espaces publics numériques visent à favoriser l'accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication et aux usages du numérique.

Vous trouverez ici des informations générales vous permettant de vous orienter vers la bonne structure selon vos besoins. Chacune des structures ayant un mode de fonctionnement différent, nous vous invitons vivement à consulter les pages dédiées au Cyberespace, à La médiathèque, ou du Point Information Jeunesse (PIJ).

Quels services, quels espaces ?

La ville de Gentilly comporte plusieurs espaces publics numériques qui permettent de répondre à une grande diversité d'usages et de publics :

- Le Cyberespace
- Le Point Information Jeunesse (PIJ)
- La médiathèque - accès à internet dans les salles

Publics :

- Tout public : Cyberespace et accès internet à La médiathèque (enfants de moins de 10 ans accompagnés par un adulte inscrit à La médiathèque, 10-18 ans avec une autorisation parentale)
- Jeunes de 16 à 25 ans : PIJ

Usages principaux :

- Consultation web : Cyberespace, PIJ (16-25 ans), accès internet dans les salles de La médiathèque
- Initiations (sur inscription) : Cyberespace
- Autoformation : Cyberespace
- Accompagnement de projets numériques (sur rendez-vous) : Cyberespace
- Jeunes de 16 à 25 ans : accompagnement, information et consultation. PIJ

Faut-il être inscrit(e) ?

Inscription nécessaire : l'accès aux services du Cyberespace nécessite une inscription, et il faut être inscrit à La médiathèque pour accéder à internet dans les salles (enfants de moins de 10 ans accompagnés par un adulte inscrit à La médiathèque, 10-18 ans avec une autorisation parentale). Vous trouverez plus de détails sur les pages dédiées à ces espaces.

Accès libre : pour les 16-25 ans, les services sont en accès libre au Point d'Information Jeunesse.

[Plus d'infos sur le Cyberespace](#)

[Plus d'infos sur La médiathèque](#)

[Plus d'infos sur le PIJ](#)